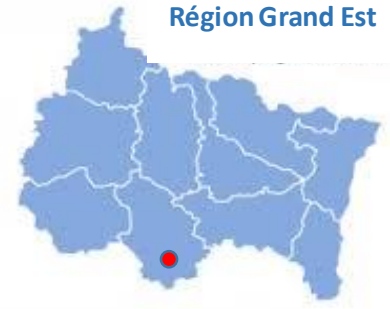




Région Grand Est



Rebord du plateau de Langres de Cohons à Chalindrey

Département : Haute-Marne
Commune(s) : Cohons, Chalindrey, Le Pailly, Noidant-Chatenoy

Surface : 182 ha

DOCOB : Validation en COPIL : 24/11/2004
Date d'approbation par AP : 19/10/2006

**Animateur(s)
actuel(s) :** CENCA (période 2017/2020)

Statut(s) du site :

- x ZNIEFF I :
ZNIEFFn°FR210008991 et
n°FR2100013058
- ZNIEFF II
- ZICO
- x NAT.2000 – FR2100248
- APPB

Description générale du site

Le site Natura 2000 n°3 « Rebord du plateau de Langres de Cohons à Chalindrey » se situe au sud-est de Langres, en Haute-Marne. Trois secteurs peuvent être distingués : le secteur est du site Natura 2000 comprenant le Fort du Cognelot, ouvrage militaire désaffecté, les pelouses sèches du Cognelot et du Pailly, vaste étendue de pelouses calcicoles témoins des anciens pâturages extensifs, le secteur central constitué du Bois de Cerfol et des falaises de Cohons et le secteur ouest constitué des Bois de Vergentière et de la Haie. Des boisements de type hêtraie calcicole et chânaie pubescente riche en buis et en tilleuls occupent les versants, tandis que la chânaie-charmaie croît sur le plateau.



Vue sur la pelouse

Principaux intérêts écologiques

Habitats naturels

Neuf habitats naturels sont inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats » et les habitats « Tillaie acéraie de ravins » et « Dalles rocheuses à Sedums » sont considérés comme prioritaires. Ces habitats représentent 165 hectares, soit 91 % de la surface du site Natura 2000.

Neuf habitats naturels sont inscrits sur la liste rouge des habitats menacés de Champagne-Ardenne. Les habitats « pelouse des rochers calcaires ensoleillés », et « Chânaie pubescente » présents sur le site Natura 2000 ont un intérêt patrimonial fort pour la région car ils sont considérés comme quasi-disparus de Champagne-Ardenne.

Flore

Sur les 219 espèces végétales recensées depuis 1993, le site Natura 2000 abrite 1 espèce protégée en Champagne-Ardenne (Céphalanthère à feuilles en épée), et 8 espèces inscrites sur la liste rouge des espèces végétales de Champagne-Ardenne (Fétuque de Patzkei, Holostée en ombelle, Gesse de Nissolle, Luzerne naine, Orpin à feuilles épaisses, Joubarbe des toits, Trèfle scabre, Violette blanche).

Faune

La faune est bien diversifiée sur le site qui accueille notamment 8 espèces de l'Ann.2 de la Directive habitats et 18 espèces de l'annexe IV. A noter que le fort de Cognelot présente un grand intérêt pour la conservation des Chauves-souris, notamment en période hivernale.

Activités sur le site

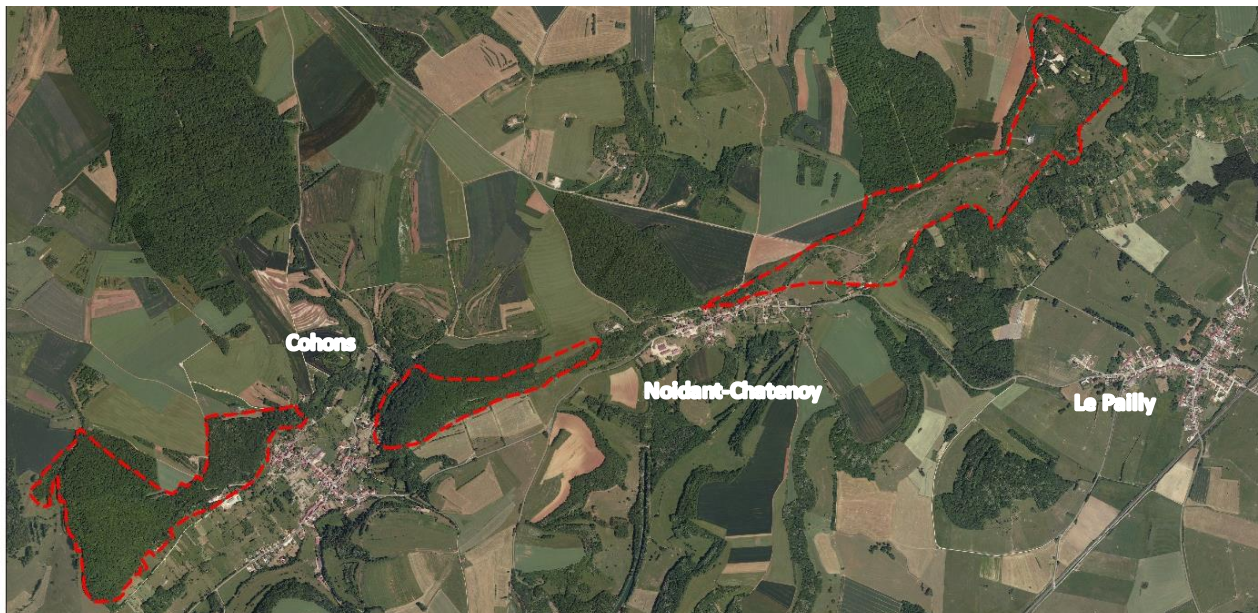
Le secteur de pelouses (environ 50ha) est entretenu par 2 éleveurs ovins sur des sites gérés par le CENCA. L'escalade est pratiquée sur la falaise de Cohons. A l'est, le Fort de Cognelot est un site historique qui accueille de nombreuses manifestations. A l'ouest, le secteur du bois de la Haie est inclus dans le site des jardins remarquables de Cohons qui accueille de nombreux visiteurs. La chasse et l'exploitation forestière sont pratiquées sur l'ensemble du site Natura 2000.

Principaux objectifs du DOCOB

- Maintenir et améliorer les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire
- Améliorer la connaissance sur la gestion et le fonctionnement des habitats et des espèces
- Intégrer la conservation du site dans le contexte local
- Suivre et évaluer la mise en œuvre du DOCOB.

Les enjeux principaux sur ce site Natura 2000 sont la conservation en bon état des pelouses, prioritaires sur le site et la conservation des Chauves-souris en période hivernale.

Carte du périmètre du site



Contacts

DDT de Haute-Marne : Frédéric MUSSET, chargé de mission biodiversité – frederic.musset@haute-marne.gouv.fr – 03 51 55 60 34

Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne : Guillaume GENESTE, chargé de missions – ggeneste@cen-champagne-ardenne.org – 03 25 88 83 31



Actions engagées

Les premières phases d'animation ont permis la poursuite et la consolidation des efforts de protection entrepris par le CENCA depuis 1993, ainsi que le partenariat avec les éleveurs, garants de la pérennité des pelouses sur le site.

Etant donné les 2 sites « touristiques » que constituent le Fort du Cognelot et les jardins suspendus de Cohons, des efforts de sensibilisation du public ont été entrepris ces dernières années.

Outils contractualisables déjà engagés

<input type="checkbox"/> MAEC	Oui
<input type="checkbox"/> Contrat N2000	-
<input type="checkbox"/> Charte N2000	-

Perspectives

La poursuite des actions engagées est la priorité afin de maintenir les efforts de préservation des sites et de sensibilisation du public. Les espaces forestiers du site, non menacés à court terme, devront faire l'objet d'une attention afin de maintenir, voire améliorer les habitats forestiers.